

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **41 (1970)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 2 Février 1970

SOMMAIRE

Une importante concentration dans l'industrie horlogère — Du droit de libre parcours à l'aménagement des pâturages francs-montagnards. Introduction. Les conséquences d'un arrêt du Tribunal fédéral et l'augmentation du trafic. L'aspect forestier de la suppression du libre parcours. Un exemple technique : l'aménagement sylvo-pastoral de la commune de Muriaux — Pourquoi une année internationale de protection de la nature ? — Chronique économique

Une importante concentration dans l'industrie horlogère

La concentration qui s'est opérée à la fin du mois dernier dans l'industrie horlogère — et qui touche particulièrement le Jura, puisque l'un des partenaires est une grande entreprise de chez nous — fera date dans l'histoire économique, non seulement en raison de la taille des maisons qui ont décidé d'unir leurs forces, mais aussi et surtout en raison du caractère très particulier de cette union.

L'opération s'est déroulée en deux phases. Dans la première, la Compagnie des montres Longines à Saint-Imier, l'une des plus prestigieuses manufactures de notre pays, et la Fabrique Rotary de La Chaux-de-Fonds ont décidé de créer une société holding par un apport d'action des deux partenaires, la Holding Longines S. A., avec siège à Saint-Imier. Complémentaires sur le plan du produit comme sur celui du marché, les deux sociétés se proposent de rationaliser leur distribution ; leur production s'élèvera au total à plus d'un million de montres par an, avec un chiffre d'affaires de près de 100 millions de francs. Seconde phase de l'opération : l'accord intervenu entre la Holding Longines S. A. et Ebauches S. A. (production annuelle : plus de 40 millions d'ébauches) ; Ebauches S. A. aura une participation de l'ordre du 30 % dans la nouvelle holding. Le soutien d'Ebauches S. A. favorisera une concentration des efforts dans la recherche, tout particulièrement dans le domaine des garde-temps électroniques. Il est d'ores et déjà prévu que la holding sera ouverte à d'autres entreprises.

Cette concentration à trois est d'un type nouveau, puisqu'elle se traduit par l'union d'entreprises appartenant à des secteurs différents de l'industrie horlogère, le secteur des pièces constitutives et celui des produits terminés. C'est ainsi une brèche importante qui est ouverte dans le compartimentage des activités.

« Ce virage dans la structuration de la branche horlogère annonce vraisemblablement d'autres développements du même genre », déclare la Fédération horlogère dans un commentaire de l'événement.

ADIJ